



**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC ROBERT-CLICHE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

*Séance ordinaire du 13 avril 2015*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipale de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à St-Odilon-de-Cranbourne, le treizième jour du mois d'avril, deux mille quinze, à vingt heures.

**Sont présents :**

Mesdames les conseillères : Lynda Poulin  
Marjolaine Deblois  
Messieurs les conseillers : Patrice Giguère  
Alain St-Hilaire  
Mario Boily

Est absent : André Labbé

Tous formants quorum sous la présidence de Madame la maire suppléante, Denise Roy.

**Est également présente :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
  - 1.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2. Administration générale et greffe**
  - 2.1. Adoption du procès-verbal mars 2015
  - 2.2. Adoption des comptes
  - 2.3. Réclamation Jean-Pierre Colgan
  - 2.4. Adoption règlement 328-2014 : Dérogations mineures
  - 2.5. Avis de motion règlement colportage
  - 2.6. Dépôt États comparatifs au 31 mars 2015
  - 2.7. Congrès ADMQ (17-18-19 juin 2015)
  - 2.8. Renouvellement photocopieur
  - 2.9. Commandites (École)
- 3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
  - 3.1. Nomination responsable de l'urbanisme
  - 3.2. Nomination Denis Desbiens
  - 3.3. Appel d'offre 2015-02 : Lumières DEL
  - 3.4. Ajout luminaire rue commerciale
  - 3.5. Agent valideur SOMAE
  - 3.6. Tarif dégel conduit d'eau
  - 3.7. PIQM-MADA
  - 3.8. Gros rebuts DF de Beauce
- 4. Travaux publics**
  - 4.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
  - 4.2. Plan d'intervention TECQ 2015
  - 4.3. Demande soutien financier au député André Spénard pour réfection de routes municipales
- 5. Sécurité public et incendie**
  - 5.1. Rapports d'interventions février et mars 2015

## **6. Loisir et activités culturelles**

- 6.1. Nomination bénévole de l'année Beauce Média
- 6.2. Appui Pacte rural OTJ

## **7. Varia**

## **8. Période de question**

## **9. Divers**

- 9.1. Lecture de la correspondance
- 9.2. Rapport des organismes
- 9.3. Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan (Projet réseau 14 avril)

## **10. Levée de l'assemblée**

### **1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

#### **Résolution 1.1-13-04-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que l'ordre du jour de cette séance soit accepté avec l'ajout du point 4.4 Rue Langevin.

Adoptée

### **2.1 Adoption du procès-verbal de mars 2015**

#### **Résolution 2.1-13-04-2015**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que le procès-verbal de mars soient adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

### **2.2 Adoption des comptes**

#### **Résolution 2.2-13-04-2015**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 mars au montant de 242 886,59\$.

Adoptée

### **2.3 Réclamation Jean-Pierre Colgan**

M. Jean-Pierre Colgan a expliqué au conseil municipal l'évènement du 6 avril dernier. En fait, la résidence de M. Colgan a été endommagée par de l'eau résultant d'un gel. Les documents seront transmis à l'assureur de la Municipalité.

### **2.4 Adoption règlement 328-2014 Dérogations mineures**

#### **Résolution 2.4-13-04-2015**

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU QU'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux articles 146, 147 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le règlement 307;

ATTENDU QUE le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne a été adopté en 1999;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Robert-Cliche a été adopté en octobre 2010 et est entré en vigueur le 9 février 2011;

ATTENDU QUE la municipalité doit modifier sa réglementation en urbanisme de façon à le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

ATTENDU QUE la municipalité doit remplacer son règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme afin de tenir compte de sa nouvelle réglementation en urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 6 octobre 2014;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation a été tenue le 11 novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité que le projet de *Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* soit adopté.

Adoptée

## 2.5 Avis de motion règlement colportage

### Résolution 2.5-13-04-2015

La conseillère Marjolaine Deblois donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil un règlement sur le colportage dans la Municipalité.

Adoptée

## 2.6 Dépôt états comparatifs au 31 mars 2015

L'état des résultats au 31 mars 2015 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et indique des revenus de 1 687 227\$ et des dépenses de l'ordre de 718 445\$. Des explications sont fournies à savoir la différence entre les dépenses de 2014 et 2015 dû en majoritairement à la façon de comptabiliser les factures.

### États comparatifs au 31 mars 2015

	2014			2015		
	Budget	Au 31 mars	% du budget	Budget	Au 31 mars	% du budget
<b>REVENUS</b>						
Taxes	1 505 639	1 523 150	101.16%	1 558 504	1 586 777	101.81%
Pmt tenant lieu de taxes	13 000	0	0.00%	13 000	0	0.00%
Services rendus	26 529	13 803	52.03%	201 430	78 261	38.85%
Imposition de droits	8 500	125	1.47%	8 500	3 291	38.72%
Amendes et pénalités	2 000	2 149	107.45%	2 000	2 115	105.75%
Intérêts	2 500	1 340	53.60%	3 000	2 474	82.47%
Autres Revenus	0	829		3 000	2 882	96.07%
Transfert	324 618	103 878	32.00%	165 188	11 250	6.81%
<b>REVENUS IMMOBILISATION</b>						
Transferts Loisirs et culture	131 163	0	0.00%	26 106	177	0.68%
<b>Total</b>	<b>2 013 949</b>	<b>1 645 274</b>	<b>81.69%</b>	<b>1 980 728</b>	<b>1 687 227</b>	<b>85.18%</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>						
Administration générale	273 351	76 545	28.00%	288 022	126 323	43.86%

Sécurité publique	194 469	28 767	14.79%	203 582	131 735	64.71%
Transport routier	755 288	180 792	23.94%	548 541	156 449	28.52%
Hygiène du milieu	252 263	58 562	23.21%	259 150	122 358	47.22%
Santé & Bien-être	3 833	0	0.00%	3 825	0	0.00%
Aménagement, urb. & Développement	174 865	49 894	28.53%	67 440	37 093	55.00%
Loisirs et culture	98 952	24 160	24.42%	207 011	76 750	37.08%
Frais de financement	29 083	4 503	15.48%	34 149	3 393	9.94%
<b>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</b>						
Financement	90 700	25 000	27.56%	122 800	22 300	18.16%
Excédent (déficit) accumulé	-95 355	0	0.00%	-150 292	0	0.00%
Réserve financières	30 000	30 000	100.00%	30 000	30 000	100.00%
<b>DÉPENSES IMMOBILISATION</b>						
Administration générale (immo)	1 500	0	0.00%			
Transport (immo)				250 000		0.00%
Hygiène du milieu (immo)	200 000	0	0.00%	7 500	5 963	79.51%
Loisirs et culture (immo)	5 000	0	0.00%	89 000	6 081	6.83%
Propriétés destinées à la vente				20 000		0.00%
<b>Total</b>	<b>2 013 949</b>	<b>478 223</b>	<b>23.75%</b>	<b>1 980 728</b>	<b>718 445</b>	<b>36.27%</b>

<b>Taxes à recevoir</b>	2015	872 005
	2014	40 525
	2013	2 490
	2012	160

## 2.7 Congrès ADMQ (17-18-19 juin 2015)

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil que le congrès 2015 de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra les 17, 18 et 19 juin prochain à Québec. Celle-ci y assistera, tel que prévu dans le contrat de travail.

## 2.8 Renouvellement photocopieur

### Résolution 2.8-13-04-2015

ATTENDU QUE la Municipalité loue présentement un photocopieur avec la compagnie XEROX au montant approximatif de 632.36\$ par mois se répartissant comme suit :

<b>COÛTS ACTUELS</b>					
Modèle	Volume	Coût / copie	Coût copies / mois	Loyer / Mois	Grand total / mois
<b>Xerox 7765</b>	4 236	0,0085\$	36.01 \$		
<b>Couleur</b>	4 392	0,075\$	329.40 \$		
<b>Total</b>	8 628		365.41 \$	266.95 \$	632.36 \$

ATTENDU QUE le contrat se termine en 2016;

ATTENDU QUE la compagnie nous offre de renouveler avant échéance en changeant le photocopieur au taux suivants :

<b>COÛTS PROPOSÉS</b>					
Modèle	Volume	Coût / copie	Coût copies / mois	Loyer / Mois	Grand total / mois
<b>Xerox 7970</b>	4 236	0,0075 \$	31,77 \$		
<b>Couleur</b>	4 392	0,064 \$	281.09 \$		
<b>Total</b>	8 628		312.86 \$	286.51 \$	599.37 \$

POUR CES MOTIFS, Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de renouvellement avec XEROX au montant de 286,51\$ par mois plus les frais d'entretien.

Adoptée

## **2.9 Commandites (École Arc-en-Ciel)**

### **Résolution 2.9-13-04-2015**

ATTENDU QUE l'école Arc-en-ciel organise, le 23 juin prochain, une activité pour les élèves avec des jeux gonflables;

ATTENDU QUE l'école demande à la Municipalité deux employés pour aider à monter et démonter les jeux gonflables, soit à 6h45 et à 13h30;

POUR CES MOTIF, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de refuser la demande de l'école, car il est impossible de garantir que les employés pourront être disponibles aux heures demandées.

Adoptée

## **3.1 Nomination responsable de l'urbanisme**

### **Résolution 3.1-13-04-2015**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de :

- nommer Mme Mélissa Chrétien comme Inspectrice désignée à l'application de tout règlement d'urbanisme prévu par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* et de tout règlement de contrôle intérimaire de la MRC Robert-Cliche;
- d'autoriser Mme Mélissa Chrétien à émettre des mises en demeure et des avis d'infraction à tout règlement d'urbanisme prévu par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* et de tout règlement de contrôle intérimaire de la MRC Robert-Cliche.

La présente résolution remplace toutes résolutions précédemment adoptées et portant sur le même objet.

Adoptée

## **3.2 Nomination Denis Desbiens**

### **Résolution 3.2-13-04-2015**

CONSIDÉRANT l'entente de service signée avec la MRC Robert-Cliche ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit nommer, par résolution, une personne chargée de l'application de la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE cette personne peut, en plus de l'émission des permis et certificats, émettre des avis d'infraction et mettre en demeure les contrevenants ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clarifier cette nomination afin d'éviter toute contestation ou ambiguïté dommageable devant un tribunal,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents de nommer Monsieur Denis Desbiens au titre d'Inspecteur

en bâtiment et en environnement pour l'émission des permis et certificats en vertu des règlements applicables sur notre territoire découlant de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cette personne aura également la tâche d'appliquer tous règlements de contrôle intérimaire de la MRC, le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées pour les constructions nouvelles, le règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection de même que les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* concernant les causes d'insalubrité et de nuisances, les conflits pour les clôtures et fossés mitoyens, les fossés de drainage et les découverts en vertu de cette Loi.

Le mandat de cette personne permet également l'émission de tous avis d'infraction, de mise en demeure à tous contrevenants de cesser tout usage, constructions, ouvrages ou travaux dérogatoires à la réglementation.

Adopté

### **3.3 Appel d'offres 2015-02 : Lumière DEL**

#### **Résolution 3.3-13-04-2015**

ATTENDU QU'une subvention est offerte actuellement par Hydro-Québec pour le remplacement des luminaires du réseau d'éclairage public;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour le remplacement des lumières de notre réseau d'éclairage public pour des lumières DEL équivalents à 200 watts par appel d'offres sur invitation tel que requis par la loi;

ATTENDU QUE les résultats sont les suivants :

	Prix avec taxes
Gestion Celmond	41 497.92 \$
J.M. Pomerleau	40 218.26 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accorder le contrat 2015-02 Lumières DEL à J.M. Pomerleau.

Adoptée

### **3.4 Ajout luminaire rue Commerciale**

#### **Résolution 3.4-13-04-2015**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'adresser une demande chez Hydro-Québec pour l'installation d'une lumière de rue, soit entre les terrains de rue Commerciale portant les numéros de lot 5 518 835 et 5 518 834 et d'accepter les coûts reliés à cette demande.

Adoptée

### **3.5 Agent valideur SOMAE**

#### **Résolution 3.5-13-04-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de nommer M. Stéphane Mimault comme agent valideur tel que requis selon les nouvelles exigences du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatique du Québec et de lui donner un accès dans le système SOMAE comme « Valideur ». Celui-ci devra s'assurer du contrôle de la qualité des données de la station d'épuration avant l'approbation et leur transmission finale au gouvernement.

Adoptée

### **3.6 Tarif dégel conduit d'eau**

#### **Résolution 3.6-13-04-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité possède un nouvel équipement en cas de gel d'eau et qu'elle peut venir en aide aux citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité chargera des frais si le gel n'est pas situé dans ses installations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de tarifier ce service au taux suivant :

<b>Tarif horaire</b>	<b>Nombre d'employés requis</b>
60 \$	Un employé
90 \$	Deux employés

Adoptée

### **3.7 PIQM-MADA**

#### **Résolution 3.7-13-04-2015**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne désire déposer un projet pour la réfection d'une partie de ses trottoirs dans le cadre du Programme d'infrastructure Québec-Municipalité – Municipalité amie des aînés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus relativement au projet déposé.

Adoptée

### **3.8 Gros rebuts DF de Beauce**

#### **Résolution 3.8-13-04-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter l'offre de Services Sanitaires D.F. de Beauce pour la récupération de nos gros rebuts, soit 106,68\$/tonne métrique au lieu de 107.50\$/tonne métrique au centre d'enfouissement de la Nouvelle-Beauce.

Adoptée

### **4.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local**

#### **Résolution 4.1-13-04-2015**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 122 871,00\$ pour l'entretien du réseau routier pour l'année civile 2014.

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Adoptée

### **4.2 Plan d'intervention TECQ 2015**

#### **Résolution 4.2-13-04-2015**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité octroi le contrat pour la réalisation d'un plan d'intervention à la firme d'ingénieurs WSP au coût de 8 700\$ tel que présenté dans leur offre de services professionnels du 18 mars dernier.

Adoptée

#### **4.3 Demande de soutien financier additionnel au député André Spénard pour la réfection de routes municipales**

##### **Résolution 4.3-13-04-2015**

ATTENDU QUE plusieurs routes de la Municipalité ont besoin de réfection.

ATTENDU QUE la Municipalité désire rétablir la qualité de ses voies circulables et qu'une aide financière devient nécessaire;

ATTENDU QUE la Municipalité applique déjà une enveloppe budgétaire importante pour l'entretien de ses routes et que cette enveloppe est insuffisante;

ATTENDU QUE la Municipalité exécute cette année seulement le pavage de 1.9 km dans le rang 1 Est et la réfection de 2.7 km dans le rang 8 Ouest;

Pour ces motifs, il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil que la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande au député de Beauce-Nord, M. André Spénard, un montant de 50 000\$, à même son enveloppe discrétionnaire dans le but de venir en aide à notre municipalité pour ces travaux.

Adoptée

#### **4.4 Rue Langevin**

##### **Résolution 4.4-13-04-2015**

ATTENDU QUE des travaux de pavages ont été effectués sur la rue Langevin à l'été 2013;

ATTENDU QUE des problèmes d'écoulement d'eau ont été relevés depuis ses travaux, soit que l'eau est dirigé dans le milieu de la chaussée au lieu d'être dirigé vers les puisards;

ATTENDU QUE lors des périodes de gel et de dégel, ses écoulements d'eau sur la route deviennent dangereux (formation de glace) et une surveillance additionnelle doit être effectuée;

ATTENDU QUE ses écoulements d'eau causent des préjudices également aux piétons, car ceux-ci se font éclabousser;

ATTENDU QU'en plus des problèmes d'eau relevés, les puisards situés le long des trottoirs au 322, 330 et 332 rue Langevin sont trop enfoncés dans la chaussée et mettent la sécurité des usages en danger;

ATTENDU QUE le conseil municipal trouve ses travaux inacceptables considérant qu'ils ont apporté à la Municipalité de nouveaux problèmes, soit d'écoulement d'eau (l'eau coule maintenant dans le milieu de la chaussée, ce qui n'était pas le cas avant les travaux);

ATTENDU QUE des demandes ont été envoyées en mai, en juillet et en septembre dernier au MTQ pour exprimer le mécontentement des travaux réalisés à l'été 2013 sur la rue Langevin;

ATTENDU QUE le MTQ a transmis à la Municipalité des lettres réponses expliquant que ces travaux sont conformes et qu'aucune correction ne sera apportée;

ATTENDU QUE le conseil reçoit fréquemment des commentaires et des plaintes des citoyens concernant cette route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de demander au MTQ d'évaluer les travaux effectués l'an

dernier et de voir de quelle façon des correctifs pourraient être apportés pour répondre aux besoins des citoyens de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

### **5.1 Rapports d'interventions février et mars 2015**

#### **Résolution 5.1-13-04-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres présents de ce conseil d'accepter les rapports mensuels de février et mars du service incendie tel que présenté par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

### **6.1 Nomination bénévole de l'année Beauce Média**

#### **Résolution 6.1-13-04-2015**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil de nommer Mme Lisette Boucher comme bénévole de l'année et de publier un article dans le journal Beauce-Média.

Adoptée

### **6.2 Appui Pacte rural OTJ**

#### **Résolution 6.2-13-04-2015**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'appuyer l'OTJ de Saint-Odilon dans sa demande au Pacte rural concernant la construction d'un gazebo et d'un jeu de shufferboard.

Adoptée

### **8. Période de questions**

Un citoyen mentionne son intérêt pour le raccordement de sa propriété au réseau d'égout. Des vérifications seront faites.

Un citoyen mentionne son mécontentement concernant le captage de l'eau sur la rue Langevin.

### **9. Divers**

La directrice générale informe le conseil d'une rencontre d'information sur les mutuelles SST à la Cache à Maxime le 7 mai prochain.

#### **9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

#### **9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes : l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Laroche.

#### **9.3 Service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan (projet réseau 14 avril)**

La directrice générale informe le conseil de la tenue d'une réunion de travail le 14 avril prochain dans le cadre du projet réseau à la MRC Beauce-Sartigan avec leur service d'ingénierie. Ce projet permettra de localiser et de consulter à même le logiciel Go Net de la MRC les principales infrastructures de la Municipalité, tel que le réseau d'aqueduc et d'égout, et de prévoir les entretiens.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 10-13-04-2015**

Il est proposé par Mario Boily que la séance soit levée à 21h15.

Adoptée

Je, Denise Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

***Denise Roy,***  
**Mairesse suppléante.**

---

***Dominique Giguère,***  
**Directrice générale,**  
**Secrétaire-trésorière.**